Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 V. 226 Vœu relatif à la création d'une classe maternelle supplémentaire dans le 1er arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'évolution démographique du 1er arrondissement depuis la fin des années 90 dans le 1er arrondissement.

Considérant notamment que le 1er arrondissement a enregistré plus de 1000 habitants supplémentaires lors du dernier recensement effectué par l'INSEE en 2009.

Considérant qu'actuellement le 1er arrondissement a trois écoles élémentaires publiques pour seulement deux écoles maternelles publiques.

Considérant les chiffres de fréquentation de ces établissements scolaires.

Considérant l'ouverture de nombreux logements sociaux dans le quartier Saint-Germain l'Auxerrois dans le cadre de la rénovation de la Samaritaine.

Sur la proposition de M. Jean-François LEGARET et les élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

Que le Maire de Paris mette à l'étude sans délai la possibilité de créer une classe supplémentaire de maternelle à l'école Saint-Germain l'Auxerrois.